



RESEAU METROPOLITAIN RHIN-RHÔNE

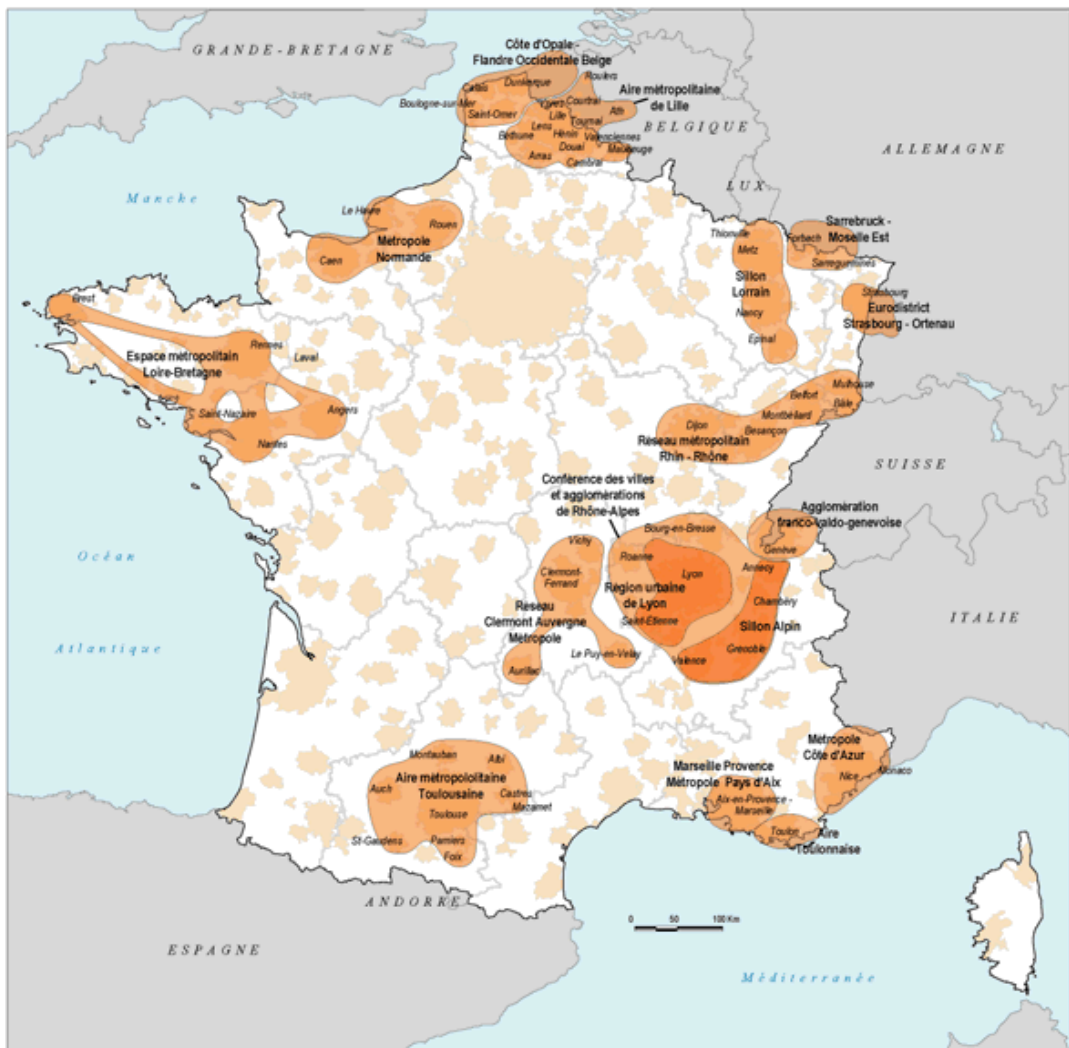
CONTEXTE

Dans le cadre de la politique décidée par le CIADT (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) du 18 décembre 2003, **pour un rayonnement européen des métropoles françaises**, un appel à coopération métropolitain a été lancé en juin 2004 par le Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire. 15 candidatures ont été retenues en 2005 par le Gouvernement, elles bénéficient d'un budget global de 3,5 M d'€ et disposent d'un délai de 2 années (2005-2006) pour élaborer un projet métropolitain. L'ambition du gouvernement est d'accompagner les métropoles françaises pour les aider à se hisser dans la compétition européenne ou mondiale des villes et les conforter dans leur rôle d'entraînement des économies régionales.



France

Résultats de l'appel à coopération métropolitaine



Fronts nationaux illustrés - Frontières © Tous droits réservés

Source des données : DATAR

- Le constat

Aucune des agglomérations du Réseau Métropolitain Rhin Rhône n'atteint à elle seule la taille critique lui permettant d'assumer un rôle de métropole. Dans ce cadre, le Réseau Métropolitain Rhin-Rhône engage une démarche de réflexion et d'action qui doit aboutir à la définition d'un projet métropolitain formalisé par une convention territoriale métropolitaine qui sera inscrite dans les prochains contrats de projet Etat-Région.

- Les villes et agglomérations concernées

Le réseau métropolitain Rhin-Rhône regroupe les villes et agglomérations de Bâle, Belfort, Besançon, la Communauté Urbaine Creusot Montceau, le Grand Châlon, Dijon, Montbéliard, Mulhouse, auxquelles est associé Neuchâtel.

- L'organisation du réseau : l'Association du Réseau Métropolitain Rhin Rhône

Ce réseau s'est constitué en association, l'Association du Réseau Métropolitain Rhin Rhône qui doit préparer un projet métropolitain en plusieurs axes de développement sur les six thématiques suivantes :

- Accessibilité
- Université - Recherche
- Economie
- Santé
- Culture
- Nouvelles technologies

- Le programme de travail

Mise en place d'un programme de travail en 3 points qui consiste à :

- Définir un projet métropolitain qui a été présenté aux assises Rhin-Rhône du 19 septembre 2007 à Mulhouse.
- Reconfigurer la mobilité au sein du réseau.
- Développer l'attractivité et l'offre culturelle par un évènement de très grand rayonnement.

- Les modalités et planning du projet

La mission pour l'élaboration du projet métropolitain est conçue en plusieurs étapes :

Mai –Septembre 2006

- Analyse factuelle et documentaire conduite en partenariat avec les Agences d'Urbanisme, pour identifier les grandes caractéristiques du Réseau Métropolitain Rhin Rhône.
- Benchmark européen sur des initiatives similaires.
- Etat des financements possibles au niveau européen.

Août – octobre 2006

- Interviews individuelles auprès de 80 personnes représentatives des acteurs majeurs des grandes agglomérations concernées.
- Questionnaire en ligne adressé à plus de 500 personnes.
- Ateliers thématiques organisés dans chacune des agglomérations.

Septembre 2007

- Assises du Réseau pour organiser une première synthèse du projet.
- Groupes de travail pour finaliser le projet de contrat métropolitain.

En 2010

- Organisation de manifestations sur le thème «Utopie et Innovation » dans plusieurs villes du Réseau Métropolitain Rhin-Rhône.

CONTACT

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

BP 17440 - 21074 Dijon cedex

Dominique GRISARD • tél 03 80 65 91 10 • fax 03 80 65 37 09 • e.mail : dominique.grisard@cci21.fr

Site : www.cci21.fr